



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 48310

Texte de la question

Mme Sophie Delong appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la sécurité routière. Force est de constater que la politique ferme menée par le Gouvernement en matière de vitesse excessive a conduit à une baisse significative de la mortalité sur les routes. Néanmoins, le nombre de jeunes victimes, notamment les conducteurs de deux roues, est en progression. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour renforcer la sécurité des jeunes usagers de bicyclettes et de scooters.

Texte de la réponse

La sécurité de la circulation des deux-roues, motorisés ou non, est une préoccupation très importante de la sécurité routière. Le rapport « Gisements de sécurité routière : les deux-roues motorisés », remis à la déléguée interministérielle à la sécurité routière par le préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Régis Guyot, préconise 74 catégories de propositions relatives au véhicule, à l'usager (formation, équipement, comportement, etc.), à l'infrastructure ou encore à la connaissance des causes et des conséquences des accidents. Parmi ces propositions figurent des mesures relatives à la circulation et à la sécurité des usagers de scooters. L'ensemble des mesures du rapport, ainsi que d'autres qui pourraient le cas échéant être proposées par les structures représentatives du monde de la moto et de la sécurité routière, seront examinées à l'occasion d'une concertation nationale menée par la délégation interministérielle à la sécurité routière en vue d'améliorer la sécurité des deux-roues motorisés qui s'est ouverte le 5 juin. Le coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo oeuvre, depuis le mois d'avril 2006, à améliorer la sécurité de l'usage des vélos, notamment des plus jeunes. Il est associé aux travaux de la concertation.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Delong](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48310

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4176

Réponse publiée le : 21 juillet 2009, page 7275